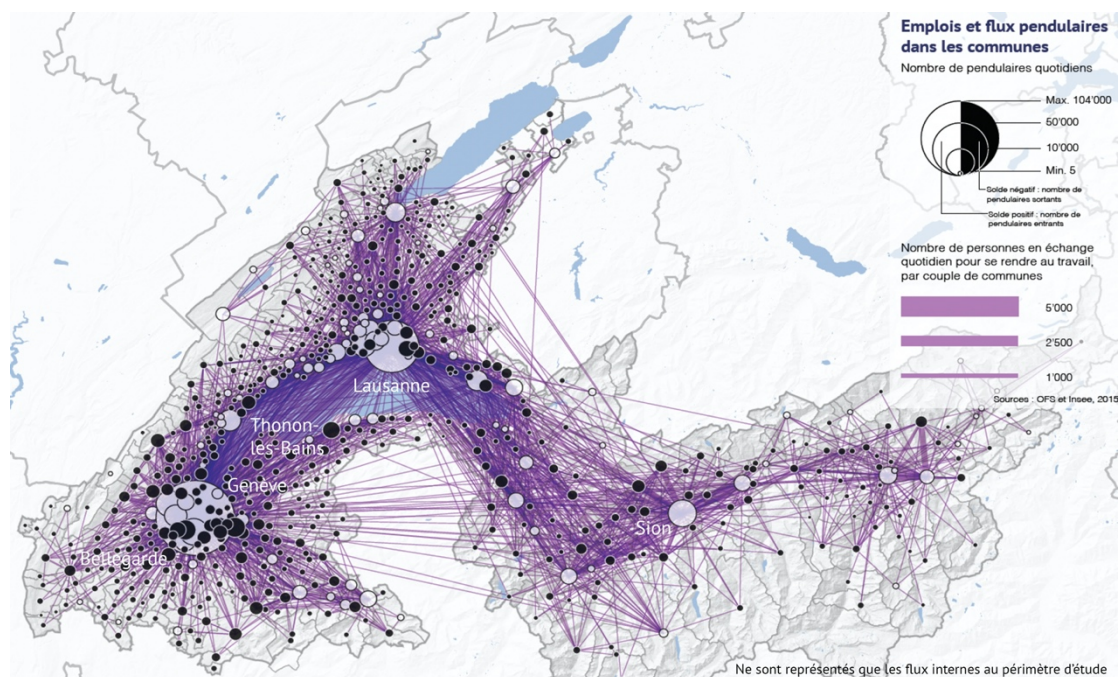


Communiqué de presse

Le Conseil du Léman souligne l'importance de la libre circulation au sein d'une communauté de destin de part et d'autre de la frontière



Alors que la votation sur l'initiative «pour une immigration modérée» aura lieu le 27 septembre 2020, le Conseil du Léman publie une synthèse des différentes analyses menées depuis 2018 sur les interconnexions fonctionnelles du bassin lémanique. Ces analyses font notamment ressortir l'importance des réseaux de mobilité économique. En cas d'adoption de l'initiative, l'abolition des accords bilatéraux qui en découlerait, dans les faits, remettrait en cause les conditions-cadres des éléments constitutifs de la compétitivité de notre territoire.

L'échelle lémanique représente un bassin de vie partagé par plus de 3 millions d'habitants. De nombreux liens entre les territoires en découlent qu'ils soient géographiques, environnementaux, économiques, démographiques, sociaux ou encore culturels.

La Commission Economie, Tourisme et Population frontalière du Conseil du Léman a lancé en 2018 une analyse de la pratique de mobilité des habitants - durant les jours ouvrables - pour pouvoir identifier, de manière concertée et harmonisée à l'échelle franco-suisse, les enjeux en termes d'emploi, de population et de mobilité. Le cabinet d'étude 6-t, en lien avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), a mis au point une photographie de la réalité transfrontalière dont une synthèse vient d'être publiée.

Il en ressort que le dynamisme et la cohésion du bassin lémanique reposent pour partie sur un ensemble de réseaux de mobilité économique liés principalement aux flux domicile-travail. L'étude cartographie et met en exergue l'interdépendance entre nos territoires français et suisse avec d'un côté, les pôles pourvoyeurs d'activités et d'emplois et, de l'autre côté, les pôles à dominante résidentielle. Plusieurs ensembles sont dessinés au sein de l'espace lémanique : l'agglomération du Grand Genève, le système urbain multipolaire vaudois autour de Lausanne, le système chablaisien ou encore le Valais romand.

Cette étude démontre l'importance, sur le territoire de l'espace lémanique, de la libre circulation qui se trouve être menacée par l'initiative «pour une immigration modérée ». Son acceptation induirait, dans les faits, la dénonciation de l'accord de libre circulation (ALCP) conclu entre la Suisse et l'Union européenne, ce qui modifierait les dynamiques actuelles et fragiliserait l'équilibre complexe de la région.

Il est à relever que les données utilisées reflètent la réalité avant la crise du Covid-19 durant laquelle la fermeture des frontières a partiellement interrompu les flux. À l'heure des plans de relance de part et d'autre de la frontière, le Conseil du Léman affirme son attachement à la libre circulation, garante du dynamisme économique, touristique, culturel et universitaire de cette région devenue l'une des plus attractives d'Europe.

Lausanne/Bourg-en-Bresse, le 20 août 2020

Informations complémentaires

- **Pascal Broulis**, Chef du Département des finances et des relations extérieures, Président du Conseil du Léman, +41 21 316 20 01
- **Gérard Paoli**, Vice-président du Département de l'Ain, Président de la Commission Economie, Tourisme et Population frontalière du Conseil du Léman, +33 4 74 47 49 95

L'étude peut être obtenue auprès de l'Office des affaires extérieures du Canton de Vaud, secrétariat du Conseil du Léman.

Le Conseil du Léman rassemble depuis 1987 les cantons de Genève, de Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, avec un objectif de concertation transfrontalière à l'échelle de l'espace lémanique.
www.conseilduleman.org